

Le Président de la République reçoit le président d'honneur de la FIDH



Le Président de la République, Monsieur Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi, reçu en audience, jeudi à Nouakchott, une délégation

de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), conduite par M. Sidiki Kaba, président d'honneur de la Fédération et

comprenant Me Olivier Foks, avocat français et membre de la FIDH.

A sa sortie d'audience, M. Sidiki Kaba a déclaré à la presse qu'il a eu, avec le Président de la République, des discussions intéressantes sur l'état de la démocratie et des droits de l'homme en Mauritanie.

Il a ajouté : « Nous avons exprimé au Président nos encouragements pour les avancées démocratiques que nous avons constatées ici en

Mauritanie et souhaitons que les processus qui sont engagés puissent être menés à leur terme pour qu'il y ait un État de droit et une justice indépendantes. *LIRE PAGE 3*

EAU:

10.000 mètres cubes supplémentaires pour Nouakchott

10.000 m³ supplémentaires d'eau seront désormais pompés quotidiennement à partir d'Idini pour assurer la satisfaction des besoins en eau de la ville de Nouakchott. Ce renforcement qui porte la quantité d'eau injectée dans la ville de Nouakchott à 60.000 m³/j a été rendu possible grâce à l'installation et la mise en service d'une centrale électrique composée de deux groupes de 1000 KW chacun.

Il fait suite à d'autres actions engagées par la SNDE, telles que la révision complète des pompes de surpression d'Idini, l'optimisation de l'équipement et l'acquisition de pompes secours pour les forages d'Idini, la réalisation d'un by-pass au niveau de la station intermédiaire de surpression (Pk31) et la poursuite des actions de maintenance du réseau de distribution.

LIRE PAGE 3

LE DIRECTEUR D'EXPLOITATION DE DRAGUI-TRANSPORTS :

« Nous avons une idée des moyens à mettre en place »



La société française « Dragui-Transports » chargée de l'assainissement de la ville de Nouakchott, en collaboration avec la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN) et sous la supervision de l'Agence pour le Développement Urbain (ADU) a activement entamé ses travaux mardi dernier. La tâche est devenue un casse-tête pour les responsables de la cité. Dans une interview accordée au Journal Horizons, Serge, responsable d'exploitation de Dragui-Transports a expliqué que sa société est consciente de l'enjeu mais espère qu'avant le 1er janvier 2008, elle sera en mesure de reprendre son rythme de travail.

LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE DES MÉDICAMENTS :

Une action qui s'inscrira dans le temps et l'espace



Le ministère de la Santé a lancé hier, jeudi, une vaste campagne de lutte contre le commerce illégitime des médicaments. Cette campagne qui a mobilisé de gros moyens est engagée en collaboration avec les différents départements impliqués. Elle fait suite aux recommandations du comité interministériel sur

l'assainissement du secteur des médicaments. Le président du comité technique d'appui au comité interministériel et conseiller juridique du ministre de la santé, M. Ahmed Berridj Ould Deida, que Horizons a rencontré après avoir fait quelques précisions sur cette campagne et ses objectifs. *Interview*

Le Président de la République reçoit le président d'honneur de la FIDH



Le Président de la République, Monsieur Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi a reçu en audience, jeudi à Nouakchott, une délégation de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), conduite par M. Sidiki Kaba, président d'honneur de la Fédération et comprenant Me Olivier Foks, avocat français et membre de la FIDH.

L'audience s'est déroulée en présence de M. Sidi Mohamed Ould Amajar, directeur de cabinet du Président de la République et Me Fatimata M'Baye, présidente de l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme et vice-présidente de la FIDH.

A sa sortie d'audience, M. Sidiki Kaba a déclaré à la presse qu'il a eu, avec le Président de la République, des discussions intéressantes sur l'état de la démocratie et des droits de l'homme en Mauritanie.

Il a ajouté : « Nous avons exprimé au Président nos encouragements pour les avancées démocratiques que nous avons constatées ici en Mauritanie et souhaitons que les processus qui sont engagés puissent être menés à leur terme pour qu'il y ait un Etat de droit et une justice indépendante ».

Le président d'honneur de la FIDH a encore déclaré avoir exprimé au Chef de l'Etat ses « préoccupations » au sujet de deux points dont le premier se rapporte au passif humanitaire « dont le règlement m'apparaît essentiel pour la réconciliation nationale en Mauritanie », a-t-il précisé.

Le deuxième point porte, selon lui, sur « la question de l'impunité » qu'il considère comme « un fléau auquel il est important d'apporter une solution de manière à ce qu'il n'y ait pas de prime et d'encouragement à des personnes malintentionnées de continuer à agir en toute impunité ».

Par rapport à cette question, M. Sidiki Kaba a dit : « nous avons eu l'assurance du Président de la République qu'il s'engagera pour garantir l'Etat de droit, les libertés fondamentales et l'indépendance de la justice ».

Parlant de l'objectif de sa visite en Mauritanie, M. Sidiki Kaba a précisé qu'il venu restituer un rapport rédigé par son institution sur le dossier « des détenus considérés comme des islamistes. Nous avons pu constater qu'ils ont été victimes de la torture. Ces allégations doivent trouver, à travers une commission que nous avons suggérée au Président de la République, soit un démenti formel, ou soit une réponse qui demandera plus tard que l'on puisse aller dans le sens de sanctions contre les personnes qui ont commis cette pratique que le Président reprouve lui-même ».

FIDH:

La Mauritanie a franchi des pas de géant dans l'instauration de la démocratie



Le président d'honneur de la Fédération internationale des Droits de l'Homme, M. Sidiki Kaba, a tenu, vendredi matin à l'hôtel Tfeila de Nouakchott, un point de presse axé sur le rapport de la mission internationale d'enquête sur «l'affaire des islamistes» et intitulé «La torture au nom de la lutte «anti-terroriste».

Dans son exposé, M. Sidiki Kaba a noté que la Mauritanie a franchi des pas de géant dans l'instauration de la démocratie marquée par des scrutins paisibles et transparents.

S'agissant du procès des islamistes qui s'est déroulé récemment à Nouakchott, il l'a qualifié de consécration judiciaire qui a mis à nu les vieilles pratiques axées sur l'extorsion d'aveux par la torture.

Cette pratique d'antan, a-t-il dit, s'est concrétisée par le massif acquittement des islamistes lors de leur procès.

La FIDH, a-t-il poursuivi, «retient trois sujets de préoccupation en Mauritanie qui sont le règlement du passif humanitaire (retour, réinstallation et réinsertion), l'im-

punité et enfin la réconciliation».

Quant au second orateur de la FIDH, M. Olivier Foks, il s'est appuyé sur la réforme de la justice en Mauritanie, laquelle a permis une indépendance dans le procès des islamistes. Il a cependant indiqué que «l'affaire des islamistes ne serait pas définitivement achevée si les tortionnaires n'auront pas été trouvés et, pourquoi pas, jugés».

En conclusion, Sidiki Kaba, a noté que la Mauritanie a enregistré des progrès incommensurables dans le domaine des institutions démocratiques et «pour que cette situation perdure, la justice doit emboîter le pas», a-t-il dit.

«La justice est la colonne vertébrale de l'Etat de droit, c'est le socle où les principes d'égalité, d'impartialité récusent l'utilisation policière dans l'opacité».

Notons que Mme Fatimata M'Baye, présidente de l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme, a assisté à ce point de presse.

موريتل موبيل
Mauritel Mobiles
New Connection

Entre les autorités et
le Cyber Forum
**Le
torchon
brûle**
page 3

 **IDS**
Pour un monde plus proche
Tél: 00 222 529 43 07 Fax: 00 222 529 06 98
www.ids.mr

Musique
**Maalouma
part en guerre
contre
le piratage**
p. 5

Gesteco
Carrier
tel: 222 529 20 40

LE CALAME

JOURNAL INDÉPENDANT FONDÉ PAR HASSI OULO MANSOURI - ÉDITION FRANÇAISE - TROISIÈME ANNÉE - NUMÉRO 605 DU 05 SEPTEMBRE 2007 - 200 UN - 500 FCFA

4

LE CALAME NUMÉRO 605
DU 05 SEPTEMBRE 2007

► Repères

Nouveau rapport de la FIDH sur la Mauritanie

Des avancées et de la torture

La Fédération Internationale des Droits de l'Homme, ex bête noire du régime Taya a rendu public récemment un nouveau rapport sur la Mauritanie dans lequel il aborde des cas "de tortures" contre les islamistes et recommande la création d'une commission chargée de faire toute la vérité sur le passif humanitaire.

Sur le premier sujet, l'ONG prétend fournir "les preuves de la pratique systématique de la torture contre les islamistes" et invite les autorités à ouvrir une enquête pour faire toute la lumière sur des faits qualifiés "d'errements politiques, juridiques et judiciaires violateurs des droits de la défense souvent liés au contexte sen-

sible et particulier de la lutte contre le terrorisme".

Le rapport, qui décrit dans les moindres détails les actes commis sur les listes, a été établi sur la base de témoignages fournis par 24 d'entre eux, des individus qu'une mission de l'ONG a rencontrés en février dernier pendant leur détention. Considérant que la Mauritanie a réalisé "des avancées significatives dans le domaine des principes démocratiques et de l'Etat de droit", la FIDH recommande par ailleurs la pénalisation de la torture dans le droit interne mauritanien et "une réforme du Code de Procédure Pénal pour mieux encadrer et contrôler la période de garde à

vue".

Abordant le passif humanitaire et les "tortures perpétrées à l'encontre des négro-mauritaniens au début des années 90", le rapport invite Nouakchott à mettre en place "une commission permettant à toutes les victimes et à leurs familles de connaître la vérité sur les faits de torture, d'obtenir réparation de leur préjudice et de poursuivre les tortionnaires".

Maîtres Sidiki Kaba, président d'honneur de la FIDH et Fatimata M'Baye, vice présidente de la FIDH et présidente de l'AMDH donneront vendredi une conférence de presse au Novotel.

Actualité

FIDH/détenus Dénonciation d'actes de torture

La Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) a dénoncé des actes de torture contre des détenus présumés islamistes et appelé les autorités nationales à punir leurs auteurs et à œuvrer en vue de l'éradication définitive de ces pratiques révolues dans les pays se proclamant de respectueux des droits de l'homme. A la lecture du rapport rendu public samedi dernier, la FIDH précise que sa mission était présente à Nouakchott en février 2007 et qu'elle a rencontré à la prison civile 24 des présumés terroristes victimes torture.

"Tous ont témoigné avoir été victimes de tortures perpétrées par les forces de l'ordre pendant leur garde-à-vue, aux fins de leur extorquer des aveux", selon l'organisation.

Il s'agit d'un groupe de 24 détenus qui fait partie de près de 160 de personnes qualifiées d'"islamistes" qui ont été arrêtés entre 2003 et 2007 et accusées par le régime déchu le pouvoir de transition de crimes "d'atteinte à la sûreté de l'État" et "d'actes de terrorisme".

Selon le rapport : "certains relatent avoir subi la pratique dite du Jaguar - position consistant à maintenir la personne en hauteur, pieds et mains liés et la tête maintenue vers le bas, sur une barre de fer pendant de longues minutes".

La FIDH rapporte plusieurs témoignages de victimes: "On m'a coupé les muscles de mes cuisses avec une scie, on m'a brûlé sur de nombreux endroits du corps avec des cigarettes", affirme ainsi l'une de ces victimes.

Par ailleurs, la FIDH se félicite des jugements de la Cour criminelle de Nouakchott qui, pendant sa session de mai à juillet, a acquitté la quasi-totalité des islamistes présumés "pour défaut de preuves suffisantes, les aveux obtenus sous la torture ayant été écartés".

La FIDH considère que la Mauritanie, "qui a accompli récemment des avancées significatives dans le domaine des princi-

pes démocratiques et de l'État de droit", doit prendre toutes les mesures utiles pour éradiquer définitivement la torture.

Elle demande la pénalisation de la torture en droit interne, la réforme du Code de procédure pénale pour encadrer et contrôler la période de garde-à-vue et imposer dès ce stade la présence de l'avocat, la formation en matière de droits de l'Homme des fonction-

naires chargés de l'application des lois.

Les observateurs et experts rencontrés par la mission de la FIDH sont en outre "unanimes pour souligner que l'essor d'un islamisme radical et violent en Mauritanie ne constitue pas une réalité". "L'islam est la religion d'Etat en Mauritanie. Il existe bien quelques associations œuvrant pour la reconnaissance de l'établissement de la charia, mais cette idéologie sous sa version la plus violente ne semble pas prospérer en Mauritanie", selon le rapport.

Arrêt biologique Des mesures en vigueur

La Délégation à la Surveillance des pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM) a mis en place un dispositif destiné à suivre l'arrivée des bateaux et les débarquements pour mieux faire respecter le repos biologique institué dans le pays depuis le 1er septembre. Cette décision a été prise après plusieurs autres mesures réglementaires dont un arrêté ministériel et deux circulaires de la Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM).

Les services chargés de suivre l'application de l'arrêté d'interdiction de certaines formes de pêche disposent également "d'un système VMS avec lequel ils arrivent à suivre les bateaux en temps réel, grâce aux balises dont sont pourvus ces bâtiments de pêche.

Ces mesures ont permis de faire appliquer correctement la prescription du repos biologique et de parer aux infractions dont aucune n'a été relevée jusqu'à ce jour.

Le repos biologique qui prend fin le 31 octobre prochain rentre dans le cadre d'une bonne politique de gestion des ressources halieutiques dont certaines espèces telles que le poulpe sont menacées

de disparition du fait d'une forte pression de l'action de pêche.

La période de reproduction

de cette espèce, propice au développement des juvéniles se situe au mois de septembre.

Directeur de
Cheikh Talla
Contact : 648 74 9

Directeur de la
Mohamed Ould
GSM : 6466331
email : mdhaden

Rédacteur
Diallo Adan
E-mail : le_renov

Comité de l'
Amadou O
Cheikh Talla
Bâ Abdoulaye

Torture en Mauritanie

La FIDH et l'AMDH demandent la poursuite des tortionnaires

Vendredi sept septembre 2007, à l'instar de l'Assemblée Générale de Nouakchott, la FIDH et son organisation affiliée en Mauritanie, l'AMDH ont présenté le rapport de la mission internationale d'enquête en Mauritanie. Objet de l'enquête: "examiner l'administration de la justice, et plus particulièrement, à travers les dossiers des "islamistes" et les suspicions de recourir à la torture comme moyen de lutte contre le terrorisme."

Sur treize six pages, le rapport daté de septembre 2007 et intitulé: "Teffaire des islamistes: la torture au nom de la lutte antiterroriste" traite, entre autres, de la législation antiterroriste au regard du droit international et de l'utilisation de la torture "en toute impunité" dans l'affaire des "islamistes" (Voir encadré).

Avant la présentation du rapport par Me Olivier Foks, Me Sidki Kaba, président d'honneur de la FIDH, a fait état de ses rencontres avec les autorités mauritaniennes. Me Kaba s'est félicité de la fin "du régime de terreur" en Mauritanie, de la "libération de la parole" et des "transparences". Il a fait également état de trois sujets de préoccupation exprimés aux autorités mauritaniennes. Il s'agit d'abord de la

pratique de la torture. Ensuite, le retour des déportés, leur réinsertion et leur réintégration. Enfin, la lutte contre l'impunité. La réconciliation nationale, a dit, Me Kaba ne peut se construire sur les bases de l'impunité et des dénis de droits.

Au sujet de la législation anti-terroriste, le rapport fait état de textes internes imprécis et contraignants aux droits de la défense et d'un régime dérogatoire en matière de terrorisme avec des délais de garde à vue trop long, sans contrôle, et dépassés dans la pratique.

La FIDH et l'AMDH se sont félicités des jugements de la cour criminelle de Nouakchott qui, pendant sa session de mai à juillet 2007, a acquitté la quasi-totalité des prévenus pour défaut de preuves suffisantes, les aveux obtenus sous torture ayant été écartés.

La FIDH recommande aux autorités mauritaniennes de se conformer à la législation nationale et à la convention des Nations Unies contre la torture en ouvrant une enquête sur tous les faits de torture, notamment dans le cas de "l'affaire des islamistes", aux fins de poursuivre leurs auteurs.

La FIDH demande aussi aux autorités mauritaniennes de se conformer au

passif humanitaire" et de mettre en place une commission permettant à toutes les victimes et à leurs familles de connaître la vérité sur les faits de torture, d'obtenir réparation de leurs préjudices et de poursuivre les tortionnaires.

Me Hadj Sid

À quelques jours de la fin de la transition, une réforme du code de procédure pénale a introduit la présence de l'avocat pendant la durée de la garde à

vue. Pour Me Hadj Sid, en pratique, cette mesure n'apporte aucune avancée du fait de la présence du commissaire de police au moment du contact entre le gardé à vue et son avocat. L'absence de confidentialité ôte à la mesure toute portée, selon Me Hadj Sid.

Me Hadj Sid a noté que la garde à vue en matière d'urgence a la sécurité de l'état a été réduite d'un mois à quinze jours. Pour le terrorisme, elle peut s'étendre sur plusieurs mois.

Et, le terrorisme, selon Me Hadj Sid, n'a pas été défini par le droit mauritanien.

Pr Cheikh

Saad Bouh Camara
Pour le Professeur Cheikh Saad Bouh Camara, ancien Président de l'AMDH, la torture est liée à la pratique dans nos sociétés de la violence contre les enfants et les femmes. Cette culture de la punition corporelle, selon le Pr Camara, trouve des prolongements dans les commissariats

Pour lutter contre l'impunité, il faut, selon le Pr Camara, dire aux auteurs:

"Si vous n'êtes pas condamnés en Mauritanie, vous le serez ailleurs par l'entremise de la compétence universelle de la convention de 1984 de New York contre la torture"

Pour la résolution de la question du passif humanitaire, le Pr Cheikh Saad Bouh Camara a fait état de cinq devoirs: Le devoir de mémoire. Le devoir de justice qui ne saurait s'accommoder de "massakela" car, en la matière "il n'existe pas de standards nationaux différents de ceux qui se font ailleurs". Le devoir de réparation et le devoir de réconciliation nationale.

Dr Mohamed Lemine Ould Kettab

Mohamed Lemine Ould Kettab, président de la section Mauritanie de l'organisation arabe de défense des droits de l'homme, a noté que le plus inquiétant n'est pas l'absence de démocratie mais de la culture citoyenne. Les citoyens, a dit Ould Kettab, ne sont pas conscients de leurs droits du fait d'une culture sunnite qui considère l'autorité comme "une entité intouchable"

KHALILOU DIASSANA
KHALILOU@FRANCOPR

Mohamed Mahfoudh ould Idoumou Ex-détenu témoin



Mohamed Mahfoudh Ould Idoumou a été détenu pendant deux ans dans le cadre du dossier des "islamistes" au cours de la conférence

pendant cette période. Je porte encore sur le corps des séquelles de tortures, notamment des taches blanches signe de chocs psychologiques. Après mon acquittement, malgré mon état de santé, j'ai porté plainte devant le procureur de la République en citant le nom de certains tortionnaires. Je suis également prêt à identifier ceux dont j'ignore les noms. Je remercie Me Fatmata M'baye de l'AMDH, Boulevar d'Al Messoud de SOS Esclaves et tous ceux qui nous ont soutenus pendant les moments difficiles

Extraits du rapport Tortures et traitements inhumains pendant la garde à vue: des pratiques systématiques dans la lutte contre le terrorisme La garde à vue: "fief" de l'aveu et de la torture

Torture et traitements inhumains et dégradants au stade de la garde à vue: des pratiques systématiques

Les éléments recueillis auprès des détenus "islamistes", des membres de leur famille et de leurs avocats répondent à la définition de la torture et des traitements inhumains et dégradants contenus dans la Convention contre la torture.

Les méthodes employées lors du placement en garde à vue des "islamistes" ne diffèrent que très peu selon que les personnes ont été arrêtées en 2005 sous le régime de Ould Taya, ou en 2006 et 2007 sous le régime de Ould Mohamed Vall.

Les mêmes griefs ont été énoncés par les personnes détenues, lesquelles expliquent avoir été soumises à des douleurs physiques et mentales. Ces personnes indiquent avoir été, pendant leur placement en garde à vue, battues, enchaînées pieds et mains liés de façon à avoir le dos toujours cour-

bé, privées d'eau potable et de nourriture.

L'utilisation de la torture dite du "jaguar" a également été confirmée par les avocats de certains détenus. Cette position consistait à maintenir la personne en hauteur, pieds et mains liés et la tête à vers le bas, sur une barre de fer pendant de longues minutes. Cette méthode déjà utilisée sous le régime de Taya semble avoir perduré sous le régime de la transition de Ould Mohamed Vall.

Le fait des mauvais traitements était de soutenir aux accusés des aveux quant à leur implication dans des mouvements opposés aux intérêts du gouvernement, mouvements dits "islamistes" et terroristes.

Les tortures et mauvais traitements ont été infligés, selon les témoignages recueillis, exclusivement par des fonctionnaires de police.

Témoigner des détenus "islamistes" sur les conditions de garde à vue.

Les témoignages recueillis sont tous concordants et souvent accablants. Même si les procès des islamistes ont reconnu et condamné publiquement la pratique de la torture, la FIDH a préféré garder l'anonymat des témoignages.

Groupe de 2005

MA: "J'appartenais à un groupe politique, la Coalition des forces du changement". J'ai été interpellé dans la rue le 5 mai 2005 et j'ai été emmené à l'école de police. Pendant ma garde à vue, j'ai également été emmené dans un commissariat de police et un autre lieu, une maison qui semblait être exclusivement réservée à la torture. J'ai été retenu 26 jours pendant lesquels j'ai reçu des coups sur le visage, sur la tête, sur le dos et sur les membres. Ils m'ont suspendu avec des fils de fer aux mains et aux pieds et m'ont empêché de respirer par intermittence. Il y avait un médecin militaire et un autre qui me rendait visite après chaque séance de torture. Ils vou-

laient me faire avouer les faits reprochés par le commissaire de police et également que je dénonçais des personnes que je ne connaissais pas. Pendant les tortures, il y avait des agents et des officiers de police. Les tortionnaires étaient nombreux. Je me souviens notamment d'un XXXXX qui agissait sous la responsabilité du XXX, du XXX et d'un XXX. J'ai avoué la procureur et le juge d'instruction que j'ai été soumis à des tortures et cela est inscrit dans le procès-verbal d'audition. On m'a toujours refusé fébrilement d'un rapport médical et on ne m'a pas permis de voir un médecin à l'issue de ma garde à vue. Je souffre depuis ces tortures, mais les autorités m'interdisent un diagnostic médical que je réclame encore aujourd'hui sans résultat."

MB: "J'ai été arrêté le 3 mai 2005 à 14 h et détenu 24 jours dans les locaux de l'école de police. Je n'appartenais à aucun parti politique. J'ai reçu des coups, on m'a arraché les cheveux, on m'a frappé sur la tête avec les mains et sur le dos avec un bâton, ils m'ont insulté et menacé de mort en me disant que je serai enterré dans un endroit caché. J'ai été privé de nourriture et de

boisson pendant dix jours. J'étais attaché aux pieds et aux mains pendant les 24 jours dans une cellule sombre, sans voir personne et avec les moustiques qui me mangesaient jour et nuit. Le traitement a été très dur. Aucun médecin ne m'a rendu visite. Ils me posaient des questions sur le Cheikh Abdel Wedoud et sur Al Qaeda et sur d'autres noms que je ne connais pas et que j'ai oubliés. Parmi mes cinq tortionnaires, il y avait XXX et XXX. Je ne connais pas les noms des trois autres. Deux autres policiers, nommés XXX et XXX étaient présents avant et après les séances de torture. Le procureur, le juge et l'avocat, ont été mis au courant du traitement subi, mais ils n'ont rien fait."

MC: "J'ai été arrêté à Nouadhibou le 2 août et détenu dans cette ville puis à l'école de police de Nouakchott en tout pendant un mois et vingt jours. J'ai subi différentes formes de torture. J'ai reçu des coups, j'ai été suspendu, j'ai été privé de nourriture. Ils me posaient des questions sans dénominateur commun. C'est le directeur de la Sécurité qui a ordonné la torture et tout le monde était au courant de ce qui se passait. Ceux qui m'ont torturé,

ils faisaient partie d'une équipe spéciale autorisée et spécialisée dans la torture. Il y avait XXX, XXX, XXX, XXX, ils agissaient sous la responsabilité du XXX, XXX, XXX. J'ai prévenu mon avocat et le procureur du traitement subi."

MD: "J'ai été détenu pendant 48 jours dans un commissariat de police [Turz et Minuar]. J'ai subi les tortures suivantes: on m'a coupé les muscles de mes cuisses avec une ace; on m'a brûlé sur de nombreux endroits du corps avec des cigarettes; on m'a installé en position dite du jaguar; on m'a arraché les poils de ma barbe avec les mains. Les tortures étaient exercées par le XXX et son groupe. Je devais avouer mon appartenance à un groupe séléfite. Je n'appartenais à aucune organisation politique. Le Consul d'Algérie et les avocats qui sont venus me voir après mon placement à la prison de Nouakchott ont pu constater les traces de torture."

Il convient de remarquer que, près de deux ans après son placement en garde à vue, les chargés de mission ont pu constater que M.D. conservait sur son corps des traces en rapport avec les traitements décrits.

L'EVEIL

Hebdo

Hebdomadaire indépendant
d'informations et de débats
www.veillehebdo.com
B.P. : 587,
Tél : 525 67 14
Directeur de publication
Mamadou Sy
Coordinateur de la Rédaction
Boune Guéye

Prix : 200 UMR / 1000 PCFA

N° 699 / 17^{ème} année - du mardi 11 septembre 2007

FIDH : La Mauritanie vers le respect et la garantie des droits de l'Homme

Les droits de l'Homme voilà un thème qu'il fallait aborder de manière méticuleuse pendant plusieurs années en Mauritanie. En effet les mauritaniens étaient confrontés à toutes sortes de violations de leurs droits de la part de l'Etat. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ratifiée par la Mauritanie n'a jamais été respectée. Cette déclaration avait érigé les droits de l'Homme en valeur universelle et tout Etat partie à cette déclaration s'engage à faire respecter ses dispositions. En Mauritanie tel n'a pas été le cas pendant longtemps. Mais une lueur d'espoir est apparue avec l'avènement des nouvelles autorités. Mais le chemin est encore parsemé d'embûches.

La Mauritanie était connue pour être le terreau du désespoir où on observe de multiples violations des droits de l'Homme souvent impunies parce que perpétrées par ceux qui devaient en être les garants. Ainsi ce sujet était abordé avec une certaine méfiance ou était quelque fois objet de censure totale. Le respect des droits de l'Homme et leur garantie qui constituaient les bases de la DUDH, n'avaient qu'une signification vague en Mauritanie. Le manque de volonté des autorités mauritaniennes à faire appliquer cette déclaration justifiait les nombreuses violations des droits de l'Homme.

En effet les droits étant inhérents à la personne humaine, il s'avère nécessaire de constituer un cadre dans lequel, ils pourront trouver leur épanouissement. Mais l'évolution de la situation politique du pays était un rempart au respect des droits de l'Homme. Ainsi des persécutions ont été opérées à l'encontre de pauvres citoyens et dont les auteurs restent dans l'impunité totale ou pis encore continuent à bénéficier de promotion. L'avènement des nouvelles autorités était l'occasion rêvée pour réintroduire le respect et la garantie des droits de l'Homme, en ce sens un pas a été franchi mais il reste beaucoup à faire.

Lire page 2

L'EVEIL
Hebdo

ACTUALITÉ

FIDH : La Mauritanie vers le respect et la garantie des droits de l'Homme

Les droits de l'Homme voilà un thème qu'il fallait aborder de manière méticuleuse pendant plusieurs années en Mauritanie. En effet les mauritaniens étaient confrontés à toutes sortes de violations de leurs droits de la part de l'Etat. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ratifiée par la Mauritanie n'a jamais été respectée. Cette déclaration avait érigé les droits de l'Homme en valeur universelle et tout Etat partie à cette déclaration s'engage à faire respecter ses dispositions. En Mauritanie tel n'a pas été le cas pendant longtemps. Mais une lueur d'espoir est apparue avec l'avènement des nouvelles autorités. Mais le chemin est encore parsemé d'embûches.

La Mauritanie était connue pour être le terreau du désespoir où on observe de multiples violations des droits de l'Homme souvent impunies parce que perpétrées par ceux qui devaient en être les garants. Ainsi ce sujet était abordé avec une certaine méfiance ou était quelque fois objet de censure totale. Le respect des droits de l'Homme et leur garantie qui constituaient les bases de la DUDH, n'avaient qu'une signification vague en Mauritanie. Le manque de volonté des autorités mauritaniennes à faire appliquer cette déclaration justifiait les nombreuses violations des droits de l'Homme.

En effet les droits étant inhérents à la personne humaine, il s'avère nécessaire de constituer un cadre dans lequel, ils pourront trouver leur épanouissement. Mais l'évolution de la situation politique du pays était un rempart au respect des droits de l'Homme. Ainsi des persécutions ont été opérées à l'encontre de pauvres citoyens et dont les auteurs restent dans l'impunité totale ou pis encore

continuent à bénéficier de promotion. L'avènement des nouvelles autorités était l'occasion rêvée pour réintroduire le respect et la garantie des droits de l'Homme, en ce sens un pas a été franchi mais il reste beaucoup à faire.

Ainsi lors de son passage en Mauritanie, le Président d'honneur de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), M. Sidiki Kaba, a tenu à faire le point sur les progrès réalisés par les nouvelles autorités en matière de démocratie.

En effet le déroulement des grands événements dans les pays ces derniers temps montre combien le pays a fait un bond en avant. L'organisation des scrutins passibles et transparents en témoigne. Le président d'honneur de la FIDH a mis l'accent aussi sur le procès des islamistes qui a eu lieu à Nouakchott y a pas longtemps. Il se dit heureux quant à l'acquiescement de plusieurs d'entre eux, cela montre selon le président, de l'indépendance dont dispose la justice actuellement. La préoccupation de la

FIDH en ce qui concerne le dossier mauritanien actuellement est le règlement du passif humanitaire, l'impunité et la réconciliation. En effet la FIDH se sent particulièrement soucieuse de ces trois grands problèmes qui secouent encore le pays. Il est vital qu'un grand pas a été franchi en ce sens mais le plus dur est à venir. Le retour des déportés, corollaire de la réconciliation entamée par les nouvelles autorités, constitue un point à ne pas négliger sur la situation du pays. Mais à côté des souffrances qui ont été vécues par ces populations, il est nécessaire d'aborder tous les aspects de la question afin de trouver une issue favorable. La situation a beaucoup évolué mais comme l'a mentionné M. Olivier Foks, l'impunité empêche les affaires d'être achevées.

Ainsi la situation en Mauritanie a certes évolué, mais la vigilance doit être de mise pour éviter des dérives.

Youssef Bâ

FIDH

Allégations de torture

Une mission de la FIDH dirigée par monsieur Sidiki Kaba a séjourné en Mauritanie les jours passés. Cette mission qui a été reçue par le Président de république a longuement discuté avec du rapport de la FIDH sur la pratique de la torture dans le pays. Elle a tenu par la suite une conférence de presse au Novotel.

Dans son rapport intitulé la torture au nom de la lutte « anti-terroriste », la FIDH avance les preuves de la pratique de la torture dans l'affaire dite « des islamistes ».

On peut lire dans ce rapport qu'entre 2003 et 2007, près de 160 de personnes qualifiées d'« islamistes » ont été arrêtées, accusées par le régime déchu d'Ould Taya, ou par les autorités de transition du Conseil militai-

re pour la justice et la démocratie, des crimes « d'atteinte à la sûreté de l'État » et « d'actes de terrorisme ». Une mission de la FIDH, présente à Nouakchott en février 2007, a rencontré à la prison civile 24 des présumés terroristes restants. Selon ce rapport, tous ont témoigné avoir été victimes de tortures perpétrées par les forces de l'ordre pendant leur garde-à-vue, aux fins de leur extorquer des aveux. Certains relatent avoir subi la pratique dite « du Jaguar » - position consistant à maintenir la personne en hauteur, pieds et mains liés et la tête maintenue vers le bas, sur une barre de fer pendant de longues minutes. Les témoignages des victimes sont par ailleurs assez éloquentes « on m'a coupé les muscles de mes cuisses avec une scie ; explique ainsi l'un d'eux, on m'a brûlé sur de nombreux endroits du corps avec des cigarettes. » L'« affaire des islamistes » a également été symptomatique des errements politiques, juridiques et judiciaires violant des droits de la défense souvent

liés au contexte sensible et particulier de la lutte contre le terrorisme. Ainsi, la mission a pu relever une législation imprécise et dérogoire du droit commun en matière de lutte contre le terrorisme, des détentions au secret, des dépassements systématiques de délais de garde-à-vue, l'absence totale de l'avocat pendant la phase préliminaire de l'enquête, des comparaisons de détenus « enfermés... ». A cet égard, la FIDH et son organisation affiliée en Mauritanie, l'Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH) se sont félicitées des jugements de la Cour criminelle de Nouakchott qui, pendant sa session de mai à juillet 2007, a acquitté la quasi-totalité des prévenus pour défaut de preuve suffisante, les aveux obtenus sous la torture ayant été écartés. La FIDH considère que la Mauritanie, qui a accompli récemment des avancées significatives dans le domaine des principes démocratiques et de l'État de droit doit prendre toutes les mesures utiles pour éradiquer

définitivement la torture, notamment, la pénalisation de la torture en droit interne ; la réforme du Code de procédure pénale pour encadrer et contrôler la période de garde-à-vue et imposer dès ce stade la présence de l'avocat ; la formation en matière de droits de l'Homme des fonctionnaires chargés de l'application des lois ; La FIDH demande aux autorités mauritaniennes concernées de se conformer à la législation nationale et à la Convention des Nations unies contre la torture en ouvrant une enquête sur tous faits de torture, notamment dans le cadre de « l'affaire des islamistes », aux fins de poursuivre leurs auteurs. Au delà de cette affaire dite des « islamistes », la FIDH considère qu'il est temps pour la Mauritanie de se confronter à ce qui est communément appelé son passif humanitaire, à savoir notamment les centaines de cas de tortures perpétrés à l'encontre des « négro-mauritaniens » au début des années 90. La FIDH recommande par conséquent aux autorités

rationales de mettre en place une commission permettant à toutes les victimes et à leurs familles de connaître la vérité sur les faits de torture, d'obtenir réparation de leur préjudice et de poursuivre les tortionnaires.

Le président d'honneur de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), maître Sidiki Kaba, et maître Olivier Foks, chargé de mission à la FIDH, ont estimé, au cours de leur point de presse tenu vendredi, « réelles » les tortures contre plusieurs détenus islamistes accusés de terrorisme et arrêtés en 2005 et 2006. Ils ont, à ce propos, invité les autorités compétentes à permettre l'engagement de poursuites judiciaires contre les auteurs présumés de ces actes.

L'ONG internationale de défense des droits humains « est favorable à la lutte antiterroriste, mais dans le respect des droits des détenus, des principes universels en matière pénale et dans le cadre d'un État de droit », a déclaré maître Sidiki Kaba.